

Cortébert

Informations du Conseil municipal

Représentation

Blanca Leiser se rendra le 12 décembre à l'assemblée du syndicat des sapeurs-pompiers à Courtelary.

Trafic routier

Le Parc régional Chasseral a transmis les résultats du comptage des véhicules 2018 dans le secteur Bois-Raguel / Pierrefeu. Une moyenne de 4 véhicules par heure a été relevée, ce qui est largement conforme à la norme de 12 véhicules au maximum qui est prévue depuis le goudronnage du secteur de la Métairie de Gléresse en 2012. Le nombre total de véhicules sur la saison est même en diminution, ce qui montre que l'objectif de décharger ce tronçon en reportant le trafic sur l'axe asphalté a été atteint.

Contrôle des comptes

Le contrôle surprise de la tenue de la comptabilité a eu lieu par la fiduciaire Soresa en date du 11 octobre dernier et n'a pas révélé d'irrégularité dans la tenue de la caisse et de la comptabilité. Seule une question technique de bouclage du grand livre tous les trois mois a été relevée. Le Conseil municipal remercie Carole Juillerat pour l'excellente tenue des comptes.

Promotions civiques

Le Conseil municipal in corpore se rend ce vendredi 16 novembre à la cérémonie des promotions civiques à Corgémont. L'événement est organisé en commun avec la commune voisine et permet aux jeunes gens de se retrouver à l'occasion de leur 18 ans après avoir partagé plusieurs années de scolarité à l'ESBV.

Plan d'aménagement local

Le dossier du plan d'aménagement local a été préparé par ATB SA et est prêt à être soumis à l'OACOT pour l'examen préalable. Ce processus durant plusieurs mois permettra d'identifier d'éventuels problèmes avec la législation supérieure avant le dépôt public officiel qui aura lieu ultérieurement.

Stand de tir

L'assainissement de la butte est terminé et n'a pas donné lieu à de mauvaises surprises jusqu'ici. Les analyses ont montré que les pollutions ont pu être évacuées entièrement. Le terrain a été remodelé et les derniers aménagements seront faits au printemps prochain (plantations et semis). Le Conseil municipal remercie toutes les personnes ayant participé à ce chantier et les riverains pour avoir supporté les nuisances.

Parcages

Le Conseil municipal rend attentif au fait que la Police cantonale a procédé à des contrôles de parcages sur les trottoirs, notamment vers l'ancienne usine Omega. Il est rappelé que le parage des véhicules à moteur sur les trottoirs est interdit, d'autant qu'un signal correspondant a été posé à l'endroit concerné. Une récente jurisprudence du Tribunal fédéral a du reste rappelé cela dans son arrêt 6B_716/2018 : « L'art. 41 OCR prévoit ainsi que les cycles peuvent être parqués sur le trottoir, pour autant qu'il reste un espace libre d'au moins 1.50 mètres pour les piétons (al. 1). Le parage des autres véhicules sur le trottoir est interdit, à moins que des signaux ou des marques ne l'autorisent expressément. A défaut d'une telle signalisation, ils ne peuvent s'arrêter sur le trottoir que pour charger ou décharger des marchandises ou pour laisser monter ou descendre des passagers ; un espace d'au moins 1.50 mètres doit toujours rester libre pour les piétons et les opérations doivent s'effectuer sans délai (al. 1 bis). »